

## PROCES-VERBAL

### Assemblée générale ordinaire de Dexia SA – 15 mai 2019

Place du Champ de Mars 5 à 1050 Bruxelles  
RPM Bruxelles TVA BE 0458.548.296

L'Assemblée générale ordinaire se tient au siège social de Dexia, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles. La séance est ouverte à 14h30 sous la présidence de Monsieur Gilles Denoyel, président du conseil d'administration, qui souhaite la bienvenue à tous les participants.

#### **(I) Convocations - Composition du bureau et de l'assemblée**

L'Assemblée générale ordinaire a été convoquée conformément aux dispositions du Code des Sociétés. Les convocations contenant l'ordre du jour ont été publiées dans :

- Le Moniteur belge du 12 avril 2019;
- De Tijd du 12 avril 2019;
- L'Echo du 12 avril 2019 ;
- Le Balo du 12 avril 2019.

Le 12 avril 2019, les convocations ont également été publiées sur le site internet de la société, et au Luxembourg dans le « Luxemburger Wort ».

Les actionnaires, les administrateurs et les commissaires ont été convoqués dans le respect des dispositions légales. Un exemplaire de la brochure de convocation est annexé à ce procès-verbal.

Les exemplaires justificatifs de publication des annonces contenant l'ordre du jour, ainsi qu'un exemplaire de la lettre de convocation ont été remis au bureau.

Conformément à l'article 17 des statuts, le président compose le bureau de l'Assemblée comme suit:

- Monsieur Michel Tison, administrateur de Dexia SA, et Madame Siska Vanhoudenhoven, administrateur de Dexia SA, comme scrutateurs;
- Monsieur Wim Hautekiet, secrétaire général, comme secrétaire.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires se sont conformés à l'article 16 des statuts relatif aux formalités d'admission à l'Assemblée.

L'identité des actionnaires présents et des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de leurs titres, sont mentionnés sur la liste des présences annexée à ce procès-verbal. Cette liste des présences est signée par chacun des actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés.

Elle est arrêtée et signée par les membres du bureau qui ont également reçu les justificatifs de la publication des annonces contenant l'ordre du jour ainsi qu'un exemplaire de la lettre de convocation.

Le président de l'Assemblée indique la présence d'administrateurs de Dexia. Il indique également que des journalistes, conseils, collaborateurs de Dexia et techniciens assistent à l'Assemblée.

## **(II) Exposés du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué et président du comité de direction**

Messieurs Gilles Denoyel, président du conseil d'administration, et Wouter Devriendt administrateur délégué et président du comité de direction font chacun un exposé.

### **(III) Communication :**

- (i) du rapport de gestion du conseil d'administration, incluant le rapport de rémunération
- (ii) des rapports du commissaire
- (iii) des comptes annuels sociaux et consolidés

Le président de l'Assemblée aborde le premier point à l'ordre du jour qui concerne la communication (i) du rapport de gestion du conseil d'administration incluant le rapport de rémunération, (ii) des rapports des commissaires relatifs à l'exercice clôturé le 31/12/2018, (iii) ainsi que des comptes annuels statutaires et consolidés de l'exercice clôturé le 31/12/2018.

Le rapport de gestion du conseil d'administration (qui inclut le rapport de rémunération), les rapports des commissaires relatif à l'exercice 2018, les comptes annuels statutaires et consolidés annexés à ce procès verbal, ont été publiés conformément aux dispositions légales applicables et adressés à tous les propriétaires d'actions nominatives, aux administrateurs et aux commissaires. Ils sont également disponibles depuis le 12 avril 2019 sur le site internet de la société. Dès lors, il n'en est pas donné lecture.

#### **(IV) Questions et réponses**

Le président de l'Assemblée propose de passer à la séance de "questions-réponses".

Il précise que, conformément à la loi, il sera répondu au nom du conseil d'administration aux questions écrites et orales des actionnaires afin d'éclairer les débats et les votes sur les points à l'ordre du jour.

La parole est ensuite donnée à la salle.

Le président invite les participants qui le souhaitent à poser leurs questions sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée. Il est répondu aux questions.

Un détail des questions posées et réponses apportées est joint en annexe.

#### **(V) Les résolutions proposées à l'assemblée générale**

Le président de l'Assemblée expose le deuxième point de l'ordre du jour qui concerne les onze propositions de résolutions sur lesquelles l'Assemblée doit se prononcer.

Il explique que le scrutin se fera au moyen d'un système de vote électronique qui fait l'objet d'une brève explication.

Il rappelle que les actionnaires présents ou représentés pourront participer aux votes. Il indique que les votes des actionnaires qui ont voté par correspondance ont été introduits dans la base de données de ce système électronique. Il ajoute que ces votes seront ajoutés aux votes exprimés en séance.

## (VI) Les votes de l'assemblée générale

Le président invite ensuite l'Assemblée générale à passer au vote des onze résolutions qui lui ont été proposées.

### **Première résolution:**

L'Assemblée générale approuve les comptes annuels statutaires de l'exercice clôturé les 31/12/2018.

La résolution est adoptée à la majorité de 418.492.888 actions présentes ou représentées, soit 99,9829 % des voix.

Les votes « contre » représentent 71.581 actions présentes ou représentées, soit 0,0171 % des voix.

Les abstentions représentent 2 actions présentes ou représentées.

### **Seconde résolution:**

Dexia SA clôture l'exercice 2018 avec une perte de EUR 8.729.599,27 en comparaison avec un bénéfice de EUR 10.552.817,86 millions lors de la clôture de l'exercice 2017.

Le bénéfice reporté de l'exercice précédent s'élevant à EUR 272.004.547,65 il en résulte que le bénéfice total à affecter est de EUR 263.274.948,38. Il est proposé d'affecter ce bénéfice au bénéfice reporté.

Après affectation, les réserves seront constituées de :

- Réserve légale : EUR 50.000.000,00
- Réserves disponibles : EUR 272,880.171,96
- Bénéfice reporté : EUR 263.274.948,38

La résolution est adoptée à la majorité de 418.564.447 actions présentes ou représentées, soit 100 % des voix.

Les votes « contre » représentent 0 action présente ou représentée, soit 0 % des voix.

Les abstentions représentent 22 actions présentes ou représentées.

### **Troisième résolution:**

L'Assemblée générale approuve le rapport de rémunération relatif à l'exercice social 2018 tel que publié dans la Déclaration de gouvernement d'entreprise, section spécifique du rapport de gestion.

La résolution est adoptée à la majorité de 418.476.124 actions présentes ou représentées, soit 99,9829 % des voix.

Les votes « contre » représentent 71.569 actions présentes ou représentées, soit 0,0171 % des voix.

Les abstentions représentent 16.776 actions présentes ou représentées.

### **Quatrième résolution:**

L'Assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2018.

La résolution est adoptée à la majorité de 418.482.888 actions présentes ou représentées, soit 99,9805 % des voix.

Les votes « contre » représentent 81.580 actions présentes ou représentées, soit 0,0195 % des voix.

Les abstentions représentent 1 action présente ou représentée.

### **Cinquième résolution:**

L'Assemblée générale donne décharge aux commissaires pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2018.

La résolution est adoptée à la majorité de 418.476.134 actions présentes ou représentées, soit 99,9789 % des voix.

Les votes « contre » représentent 88.334 actions présentes ou représentées, soit 0,0211% des voix.

Les abstentions représentent 1 action présente ou représentée.

### Sixième résolution:

L'Assemblée générale nomme définitivement, pour un nouveau mandat d'administrateur exécutif de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023, **Monsieur Giovanni Albanese**, nommé provisoirement par le conseil d'administration du 6 septembre 2018, après avis du comité des nominations et des rémunérations, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2018, en remplacement de Monsieur Johan Bohets démissionnaire.

La résolution est adoptée à la majorité de 418.564.447 actions présentes ou représentées, soit 100 % des voix.

Les votes « contre » représentent 0 action présente ou représentée, soit 0 % des voix.

Les abstentions représentent 22 actions présentes ou représentées.

### Septième résolution :

L'Assemblée générale nomme définitivement, pour un nouveau mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023, **Monsieur Bertrand Dumont**, nommé provisoirement par le conseil d'administration du 28 novembre 2018, après avis du comité des nominations et des rémunérations, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Thomas Courbe, démissionnaire.

La résolution est adoptée à la majorité de 418.492.889 actions présentes ou représentées, soit 100 % des voix.

Les votes « contre » représentent 0 action présente ou représentée, soit 0 % des voix.

Les abstentions représentent 71.580 actions présentes ou représentées.

### Huitième résolution :

L'Assemblée générale nomme définitivement, sous réserve de l'approbation par la Banque Centrale Européenne, pour un nouveau mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023 de **Madame Claire Cheremetinski**, nommée provisoirement par le conseil d'administration du 4 février 2019, après avis du comité des nominations et des rémunérations, avec effet immédiat, en remplacement de Madame Lucie Muniesa, démissionnaire.

La résolution est adoptée à la majorité de 418.492.889 actions présentes ou représentées, soit 100 % des voix.

Les votes « contre » représentent 0 action présente ou représentée, soit 0 % des voix

Les abstentions représentent 71.580 actions présentes ou représentées.

### Neuvième résolution :

L'Assemblée générale nomme définitivement, sous réserve de l'approbation par la Banque Centrale Européenne, pour un nouveau mandat d'administrateur indépendant de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023 de **Madame Tamar Joulia-Paris**, nommée provisoirement par le conseil d'administration du 21 mars 2019, avec effet au 22 avril 2019, en remplacement de Madame Martine De Rouck démissionnaire.

La résolution est adoptée à la majorité de 418.492.889 actions présentes ou représentées, soit 100 % des voix.

Les votes « contre » représentent 0 action présente ou représentée, soit 0 % des voix

Les abstentions représentent 71.580 actions présentes ou représentées.

### Dizième résolution :

L'Assemblée générale confirme en qualité d'administrateurs indépendants au sens de l'article 526ter du Code des sociétés, les administrateurs suivants, lesquels répondent à l'ensemble des critères d'indépendance énoncés par l'article 526ter du Code des sociétés :

- Gilles Denoyel ;
- Bart Bronselaer ;
- Tamar Joulia-Paris ;
- Alexandra Serizay ;
- Michel Tison.

La résolution est adoptée à la majorité de 418.564.447 actions présentes ou représentées, soit 100 % des voix.

Les votes « contre » représentent 22 actions présentes ou représentées, soit 0 % des voix.

Les abstentions représentent 0 action présente ou représentée.

**Onzième résolution :**

L'Assemblée générale confère, au secrétaire général, agissant seul, avec pouvoir de substitution, tous pouvoirs pour l'exécution des décisions à prendre par l'assemblée générale ordinaire, et pour effectuer toute formalité nécessaire ou utile à cet effet.

La résolution est adoptée à la majorité de 418.554.469 actions présentes ou représentées, soit 99,9976 % des voix.

Les votes « contre » représentent 10.000 actions présentes ou représentées, soit 0.0024 % des voix.

Les abstentions représentent 0 action présente ou représentée.

**(VII) Fin de l'assemblée générale ordinaire**

En l'absence de demande de parole, le président clôture la séance à 16h35 et remercie l'Assemblée.



Gilles Denoyel  
Président du Conseil d'administration



Wim Hautekiet  
Secrétaire



Michel Tison  
Scrutateur



Siska Vanhoudenhoven  
Scrutateur

## ANNEXE 1 Questions et réponses